Image not found or type unknown

Certificat de nationalité française de ma fille

Par **nenitom**, le **07/03/2010** à **04:02**

Bonjour,

Ma fille et moi, nous sommes nées dans l'Amérique d'une famille des français nés à l'étranger depuis 1880. Il y a déjà longtemps que j'ai obtenu mon Certificat de Nationalité Française en démontrant mes ascendants nés en France (mon arrière-grand-père et mon arrière-arrière-grand-père).
Actuellement nous demeurons en France et je veux obtenir le Certificat de Nationalité Française pour ma fille âgé douze ans.
Alors,
Pour ma fille obtenir son Certificat de Nationalité Française dans le tribunal d'instance compétent, est-ce que nous devons une autre fois apporter tout ces documents des ascendants nés en France ou, il suffit d'apporter mon Certificat de Nationalité Française (pour prouver que je suis française), ainsi que nos actes de état civil (naissance et mariage) et des pièces d'identification ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés